

Notions de base des obligations : introduction

Les placements en obligations ou en fonds d'obligations s'accompagnent souvent d'un jargon complexe. Dans cette introduction, nous tentons de clarifier les principaux concepts propres à cette importante catégorie de titres, afin de simplifier les placements en obligations.

Qu'est-ce qu'une obligation ?

Une obligation est un instrument financier par lequel un gouvernement ou une société emprunte de l'argent à des investisseurs. En général, un taux d'intérêt est fixé pour une période précise, allant de la date d'émission de l'obligation à sa date d'échéance. Le taux des intérêts (ou coupons) qui sont versés en contrepartie du prêt est déterminé par différents facteurs, comme la solvabilité de l'émetteur et les taux d'intérêt offerts sur le marché au moment de l'émission.

Le risque qu'un gouvernement soit incapable de rembourser un prêt étant faible, les obligations gouvernementales sont habituellement émises à un taux d'intérêt plus bas que celui des obligations de sociétés. Nous nous intéresserons ici aux obligations gouvernementales et aux facteurs qui les influencent.

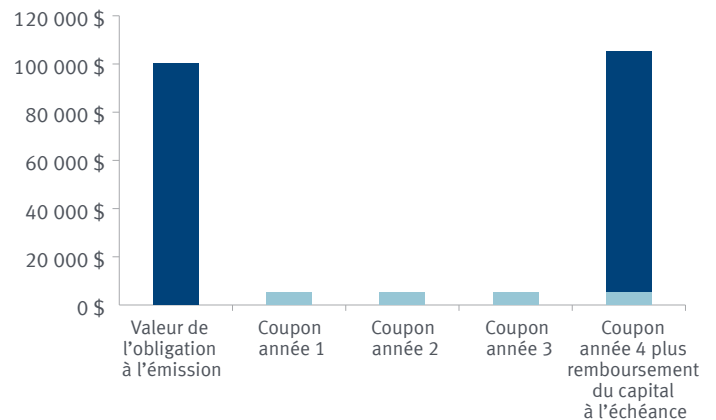
Dans la mesure où le prix d'achat d'une obligation correspond à la valeur du capital et où le montant initial est remboursé en totalité, le rendement du placement est égal au montant des coupons versés. Si vous décidez de vendre une obligation sur le marché avant sa date d'échéance, il est aussi possible que vous réalisiez un gain ou une perte, selon que l'obligation vaut plus ou moins que le montant du capital.

À quoi correspond le rendement en revenu d'une obligation ?

Comme nous l'avons indiqué, une obligation verse des intérêts (ou coupons) à intervalles réguliers, selon un taux qui représente un pourcentage de la valeur du capital de l'obligation. On parle alors de rendement à l'échéance. Dans le graphique ci-dessus, le coupon de l'obligation, ou rendement en revenu, est de 5,0 %. Supposons qu'une obligation est émise à 100 000 \$, ce qu'on appelle sa valeur nominale, le taux du coupon et le rendement en revenu sont à peu près les mêmes, soit 5,0 %.

Si vous conservez l'obligation jusqu'à la date d'échéance et que vous réinvestissez les coupons au même taux d'intérêt, le rendement en revenu sera aussi assez représentatif du rendement annuel de votre placement pour cette période.

Obligation à 4 ans, assortie d'un coupon annuel de 5%

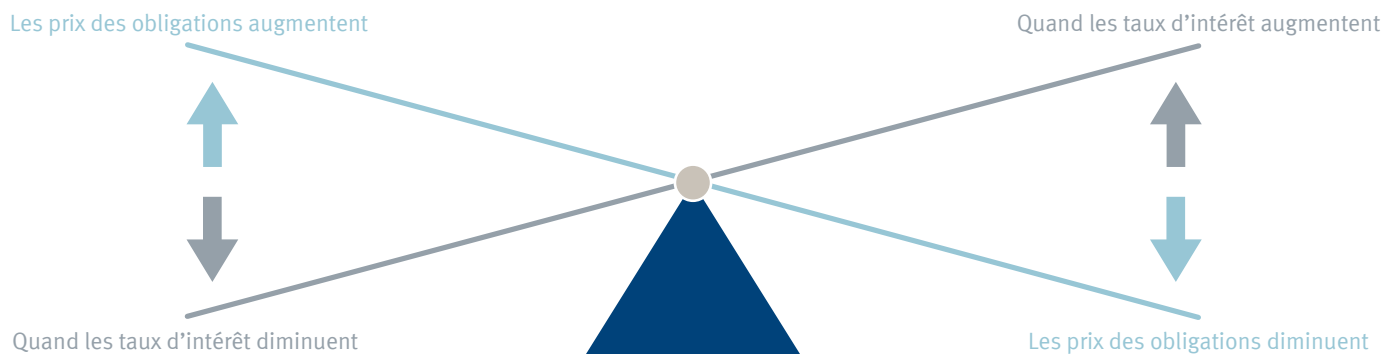


Quels sont les facteurs qui influencent les rendements en revenu des obligations ?

Le rendement en revenu d'une obligation dépend aussi du taux actuel offert sur le marché pour les obligations, c'est-à-dire du montant exigé par les investisseurs pour prêter des fonds à un émetteur durant une période précise. Plus la période de détention, ou échéance, est longue, plus la somme que vous recevez doit être élevée pour compenser le fait que vos fonds sont bloqués.

Plusieurs facteurs, y compris macroéconomiques, peuvent influencer les rendements en revenu des obligations. Ainsi, au début des années 1980, l'inflation était très forte et les rendements en revenu des obligations étaient également élevés. En septembre 1981, l'obligation du gouvernement du Canada à 30 ans générait un rendement en revenu de l'ordre de 18 %, alors que le taux moyen de l'inflation était de 12,5 % cette année-là. À l'heure actuelle, cette même obligation affiche un taux proche de 2,3 %.

Les prix des obligations et les taux d'intérêt évoluent habituellement dans des directions opposées



Si la conjoncture économique du Canada continue de s'améliorer et que l'inflation monte, on peut s'attendre à ce que le taux des obligations du gouvernement du Canada augmente. Comme l'obligation prise en exemple dans le premier graphique a été émise avant la hausse des taux obligataires, son prix doit baisser (comme le montre l'image ci-dessus) pour refléter la hausse des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, les coupons versés par l'obligation qui sont réinvestis génèrent un rendement en revenu plus élevé.

À quoi correspond la durée ?

La durée est un autre terme couramment utilisé lorsqu'on parle d'obligations. La durée permet aux investisseurs de déterminer la sensibilité d'une obligation aux fluctuations des taux d'intérêt. Par exemple, si une obligation a une durée de quatre ans, son prix augmentera ou diminuera de 4,0 % pour chaque variation de taux de 1,0 %. Plus l'obligation est loin de sa date d'échéance, plus sa durée est longue et plus son prix varie pour une variation donnée des taux. N'oubliez pas que même si le prix d'une obligation baisse quand les taux montent, les coupons sont réinvestis selon un taux qui tient compte de la hausse. Pendant la durée du placement, le taux supérieur auquel les montants sont réinvestis annule la baisse initiale du prix de l'obligation.

Le fait que les obligations affichent des taux de rendement négatifs quand les rendements en revenu augmentent est certes troublant, mais un horizon temporel adéquat ainsi que le réinvestissement

à des taux plus élevés peuvent contribuer au rendement total des titres à revenu fixe.

Pourquoi les obligations constituent-elles un volet important de votre portefeuille ?

Les obligations détenues dans un portefeuille comportent plusieurs avantages : elles génèrent une source de revenus prévisible et contribuent à la préservation du capital, étant donné qu'elles sont généralement moins volatiles que les actions. Un fonds d'obligations à gestion active offre aussi la possibilité de réaliser des gains en capital lorsque le gestionnaire de fonds achète des obligations et les revend ensuite à un meilleur prix. Finalement, les obligations procurent des avantages intéressants en matière de diversification de votre portefeuille, car elles ont tendance à suivre une trajectoire différente de celle des autres catégories d'actifs.

Pour obtenir d'autres points de vue sur les placements, veuillez consulter le site www.rbcgma.com ou communiquer avec votre conseiller financier.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement. Il n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. En raison de la possibilité que surviennent une erreur humaine ou mécanique ainsi que d'autres facteurs, notamment des inexactitudes techniques et des erreurs ou omissions typographiques, RBC GMA décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions que pourrait contenir le présent document. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Veuillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les fonds BlueBay et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 2017